

**AUTOROUTE CASTRES-TOULOUSE**  
**Réunion intercommunale du 11 avril 2016 à 14h30**  
**Cuq-Toulza – Salle du conseil municipal**  
**Compte-rendu**

**Participants (par ordre alphabétique) :**

- Jean-Luc ALIBERT, Conseiller départemental du Tarn (Le Pastel)
- Emilie AUSSAGUEL, Conseillère départementale du Tarn (Lavaur Cocagne)
- Michel BATUT, commune de Cuq-Toulza
- Didier BELAVAL, Maire de Montcabrier
- Jean-Pierre BONHOMME, Président de la Communauté de communes Tarn-Agout
- Michel BOUYSSOU, Maire de Villeneuve-les-Lavaur
- Didier CATALA, commune de Puylaurens
- Joseph DALLA RIVA, Conseiller départemental du Tarn (Lavaur Cocagne)
- Evelyne GALEA, commune de Cambon
- Marianne HOLTZ, commune de Lacroisille
- Anne LAPERROUZE, Conseillère départementale du Tarn (Le Pastel)
- Christian MAS, Maire d'Algans-Lastens
- Frédéric MANON, commune de Lacroisille
- Sabine MOUSSON, Maire de Teulat
- Pierre OYHANART, Communauté de communes Sor et Agout
- Virginie PADILLA -DEFFAUX, Communauté de communes Tarn-Agout
- Jean-Claude PINEL, Maire de Cuq-Toulza
- Gérard PORTES, Maire de Bannières
- Christophe POUYANNE, Maire de Appelle
- Claude REIHLES, Maire de Maurens-Scopont
- Johanna SCHNELL, commune de Cuq-Toulza
- Patrick TESTE, commune de Puylaurens
- Emmanuelle TREVISIOL, commune de Montcabrier
- Pierre VIRVES, Maire de Cambon-les-Lavaur

Les services de l'Etat étaient représentés par :

- Jean-Yves CHIARO, Sous-Préfet de Castres
- Sandrine REBELO, sous-préfecture de Castres
- Marie-Annick CLERMONT, préfecture du Tarn
- Michel VANIN, préfecture du Tarn
- Thierry CHAPEL, DDT du Tarn
- Bernard LYPRENDI, DDT du Tarn
- Christian GODILLON, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
- Aurélie BOUSQUET, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Nadine RICHARD, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Paola SCANU, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

## Introduction

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance à 14h30. Après avoir remercié les participants de leur présence, il rappelle l'objectif de cette réunion : préparer l'enquête publique prévue en fin d'année 2016. Il rappelle les précédentes étapes du dossier, en particulier la décision ministérielle du 22 avril 2014, la décision préfectorale du 31 juillet 2014 sur le tracé de référence et le COPIL du 29 janvier 2015 portant sur le choix des échangeurs et les itinéraires de substitution. Il présente ensuite les procédures successives jusqu'à l'enquête publique et notamment la mise en comptabilité des documents d'urbanisme, qui nécessitera un travail d'examen conjoint des documents d'urbanisme par les communes et par l'Etat avant l'enquête publique.

## Présentation

Aurélie BOUSQUET et Christian GODILLON, de la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, présentent :

- le point d'avancement général du projet,
- l'actualisation des études,
- le contenu du dossier d'enquête publique,
- le calendrier.

Aurélie BOUSQUET rappelle en premier lieu les caractéristiques du projet :

- Entre l'A68 (Gagnague) et Verfeil, l'autoroute emprunte la bretelle existante (A680) qui sera mise à 2x2 voies (par le nord) par son concessionnaire actuel ASF, qui réalisera aussi un nouveau diffuseur à Verfeil.
- La partie Verfeil-Castres sera réalisée en tracé neuf, à l'exception des déviations existantes de Puylaurens et de Soual. L'échangeur de Puylaurens sera adapté pour accueillir des gares de péage. Un barreau de contournement sera réalisé à l'ouest de Puylaurens pour permettre aux poids lourds venant du nord de prendre l'échangeur de Puylaurens situé au sud du village sans passer par le centre bourg. Un nouveau diffuseur est prévu à Soual-est, ainsi qu'à Saint-Palais pour rejoindre la rocade de Castres.

Aurélie BOUSQUET présente ensuite une maquette numérique du projet. Elle attire l'attention sur le fait que ce support de communication matérialise le tracé de référence (sur lequel a été fondée l'étude d'impact), étant précisé que la bande de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) portée à l'enquête publique est plus large (300 mètres environ) et que le projet pourra être adapté dans cette bande par le concessionnaire qui sera désigné au terme d'un appel d'offre de concession.

Elle expose enfin les principales étapes de la concertation depuis 2011, dont le bilan sera versé au dossier d'enquête publique, tout comme le cahier de recommandations réalisé suite aux travaux du groupe de travail « Aménagement et Agriculture » pour présenter des pistes de travail aux élus locaux afin de concevoir des projets locaux cohérents avec l'arrivée de l'infrastructure autoroutière.

Christian GODILLON détaille l'actualisation des études de trafic de 2007, mises à jour avec des comptages réalisés en 2014. Les hypothèses de croissance de trafic issues du débat public sont globalement vérifiées. Le trafic des poids lourds a augmenté mais dans une proportion moins importante que prévue, compte tenu des effets de la crise économique de 2008. Ces nouvelles données, ainsi que les résultats des derniers appels d'offres de concession ont permis d'ajuster les hypothèses de tarifs de péage. Les montants de la

subvention d'équilibre et des tarifs de péage ne seront connus qu'à l'issue de l'appel d'offres de concession. Les candidats doivent dans leur offre indiquer le tarif de péage et la subvention d'équilibre qu'ils proposent ; ils font partie des critères de jugement des offres. Le bilan socio-économique global du projet est positif.

Aurélié BOUSQUET présente la composition du projet de dossier d'enquête publique. La pièce « C » (notice explicative) permet une lecture rapide car elle synthétise l'ensemble du dossier. La pièce D constitue un important volet du dossier. Il s'agit du plan général des travaux avec la bande d'environ 300 mètres qui sera portée à l'enquête publique ; c'est cette bande qui figurera dans les documents d'urbanisme. La pièce « E » contient l'étude d'impact, la pièce « G » présente l'évaluation socio-économique du projet. La pièce « H » porte sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cette pièce est en cours d'élaboration. A ce stade, seuls les éléments relatifs à la commune de Bonrepos Riquet sont insérés au dossier. Il est précisé qu'une pièce comprenant les avis de l'Autorité Environnementale et du Commissariat Général à l'Investissement sera ajoutée au dossier lorsque ces avis seront formalisés.

Aurélié BOUSQUET commente le plan général des travaux. La largeur de la bande de D.U.P. diminue dans certains secteurs plus urbanisés pour éviter d'impacter des bâtis ; il est précisé que l'estimation faite de 130 bâtis impactés est haute puisqu'elle intègre les annexes à l'habitat.

Elle présente ensuite les effets et mesures du projet en phase chantier et lors de l'exploitation. 111 rétablissements routiers, agricoles et hydrauliques sont prévus pour franchir l'autoroute, dont un peu moins de 80 dédiés à l'agriculture. Elle précise que les protections phoniques (à la source ou en façade) seront adaptées à l'environnement, avec une obligation d'efficacité au regard des trafics estimés à l'horizon 2044. Concernant l'Agout, son franchissement en viaduc permet de protéger ce cours d'eau classé Natura 2000. Après l'enquête publique et le résultat d'appel d'offres permettant le choix d'un concessionnaire entre Verfeil et Castres, une enquête parcellaire et des études plus détaillées (notamment vis-à-vis des obligations réglementaires liées à la police de l'eau et aux autorisations relatives aux dérogations des espèces protégées) seront réalisées par le concessionnaire retenu. Les surfaces utilisées pour les besoins du chantier seront par la suite restituées si elles ne sont pas nécessaires à l'ouvrage routier.

Bernard LYPRENDI présente ensuite l'objectif et les modalités des mises en compatibilité des documents d'urbanisme. L'annulation du PLUi de la Communauté de communes Sor et Agout par le tribunal administratif est signalée.

Christian GODILLON indique que les conseils départementaux ont été saisis au sujet de la procédure d'aménagement foncier.

Il signale l'importance de respecter le calendrier très contraint pour aboutir à l'enquête publique. Ce calendrier intègre les réunions d'examen conjoint qui sont prévues au mois de juin.

Pour terminer cette présentation, Aurélié BOUSQUET projette une animation pédagogique (*motion design*) qui sera mise en ligne sur le site internet du projet afin d'expliquer aux citoyens le déroulement de l'enquête publique.

*La présentation projetée au cours de la réunion est jointe au compte-rendu.*

## Echanges avec les participants

Jean-Luc ALIBERT souhaite savoir si le calcul du coût de l'opération intègre les apports en nature que représentent les déviations.

Christian GODILLON précise que le montant de 395,5 M€ (valeur 2015) correspond à ce que devra payer le concessionnaire pour réaliser l'infrastructure, donc sans les déviations déjà réalisées.

Gérard PORTES souhaite connaître la durée de l'enquête publique et du délai jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique (estimée à mi 2018). Jean-Yves CHIARO explique que l'enquête publique durera entre 1 et 2 mois. Puis le dossier doit être réexaminé par le Conseil d'Etat, qui prendra la décision de Déclaration d'Utilité Publique. Le délai maximal pour une D.U.P. en conseil d'Etat est de 18 mois après enquête publique.

Dans le cadre de la consultation des collectivités locales sur le projet autoroutier lancée début mars par le préfet de région, Gérard PORTES souhaite des précisions quant aux réponses attendues par les services de l'Etat d'ici le 6 mai. Frédéric MANON demande si une commune peut se prononcer sur l'opportunité du projet. Christian GODILLON indique que les remarques peuvent porter sur la forme (demandes d'ajout ou corrections par exemple) ou sur le projet. Les communes peuvent se prononcer par avis ou délibérations. Jean-Yves CHIARO précise que les divers services de l'Etat ont été consultés afin d'obtenir des remarques sur leur domaine de compétences ; de même les collectivités sont consultées pour recueillir l'avis des conseils municipaux au regard de leur connaissance du territoire. Aurélie BOUSQUET ajoute que la consultation des services et des collectivités territoriales est un outil de sécurisation du dossier d'enquête publique.

Frédéric MANON souhaite que les collectivités reçoivent un retour de la DREAL sur leurs remarques.

Aurélie BOUSQUET répond qu'un bilan de cette consultation sera rédigé ; il comportera les remarques prises en compte et les réponses de l'Etat. Christian GODILLON rappelle que l'objectif de cette consultation est d'améliorer le dossier d'enquête publique, qui intégrera donc les observations pertinentes des services et des collectivités.

Frédéric MANON demande si les apports en nature (déviations de Soual et de Puylaurens) ont été pris en compte dans le bilan socio-économique du projet.

Christian GODILLON répond que les apports en nature préalables ne sont pas pris en compte dans le coût d'investissement du projet, mais que le concessionnaire qui n'aura pas à supporter le coût d'investissement correspondant, en tiendra compte dans son offre lors de l'appel à concession. Inversement, les avantages socio-économiques du projet autoroutier (gain de temps pour les usagers) ne prennent pas en compte ces aménagements déjà existants.

Gérard PORTES souhaite connaître le montant de la subvention d'équilibre.

Christian GODILLON précise que les montants présentés pour le tarif de péage ne sont que des simulations à ce stade. Le tarif de péage et le montant de la subvention d'équilibre seront connus à l'issue de la phase d'appel d'offres de concession. Les candidats doivent dans leur offre indiquer le tarif de péage et la subvention d'équilibre qu'ils proposent ; ils font partie des critères de jugement des offres.

Suite à une question de Didier BELAVAL sur les modalités de l'enquête publique, Christian GODILLON explique qu'il y aura un dossier d'enquête par commune ; l'organisation des permanences publiques sera définie par la commission d'enquête. Cette dernière sera composée d'un nombre restreint de personnes désignées par le tribunal administratif.

Jean-Luc ALIBERT souhaite savoir si les coûts de fonctionnement ont été intégrés dans l'évaluation socio-économique.

Christian GODILLON confirme que les coûts d'exploitation ont été pris en compte.

Jean-Luc ALIBERT demande si un allotissement de la concession est envisagé.

Christian GODILLON explique que cela n'est pas prévu, l'appel d'offres porte sur l'ensemble du linéaire entre Verfeil et Castres.

Pierre VIRVES demande des précisions sur l'aire prévue à Cambon-les-Lavaur.

Christian GODILLON précise qu'il s'agit d'une aire de repos et de stationnement avec sanitaires.

Gérard PORTES souhaite des précisions sur le terme « gains environnementaux » pour les éléments pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle nette.

Aurélie BOUSQUET répond qu'il serait plus juste de parler « d'impacts environnementaux », certains pouvant être positifs. Jean-Yves CHIARO cite l'exemple de la rétention et du traitement des eaux de pluie avant rejet, qui, jusqu'alors, s'écoulaient directement dans les fossés. Christian GODILLON cite l'éloignement du trafic des habitations à Cuq-Toulza ou de Saïx, ce qui correspond à un gain pour le cadre de vie des riverains. L'impact sur l'environnement est limité à 45 millions d'euros au regard du bilan positif de l'ordre de 432 millions d'euros.

Frédéric MANON constate que le trafic poids lourds a baissé à la mise en service par rapport aux prévisions du débat public. Il demande si l'évolution du prix du péage a pour but de compenser cette baisse pour retrouver le même montant pour la subvention d'équilibre.

Christian GODILLON rappelle que cette prévision du prix de péage prend en compte les retours d'expérience sur les récents appels d'offres de concession, afin de coller au plus près de la réalité économique du marché et de la stratégie des concessionnaires. Il appartiendra aux candidats à la concession autoroutière de proposer lors de l'appel d'offre un équilibre entre le prix du péage et le montant de la subvention d'équilibre.

Gérard PORTES s'inquiète de l'absence d'un montant maximal de la subvention d'équilibre, craignant que tous les candidats ne proposent un montant exagérément élevé qui mettrait à mal les co-financeurs. Il indique que le Conseil départemental du Tarn en avait parlé.

Jean-Luc ALIBERT confirme le soutien du Conseil départemental du Tarn au projet autoroutier.

Christian GODILLON répond que les montants de la subvention d'équilibre et des péages sont des critères de jugement pris en compte dans l'appel d'offres de concession, ce qui est très incitatif pour des propositions raisonnables de la part des candidats.

Interrogé par Frédéric MANON, Christian GODILLON précise que les prévisions de tarifs de péage présentées correspondent à des montants hors taxe.

L'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur le Sous-Préfet rappelle les rencontres futures sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme prévues au mois de juin. Les rencontres seront au nombre de deux, une pour la Haute-Garonne et une pour le Tarn. Il lève la séance à 16h et remercie les participants.